

849

COMMISSION pour l'examen de la proposition de loi de M. OURNAC et d'un certain nombre de ses collègues, tendant à laisser en l'état actuel un groupe de ruines des régions dévastées en vue d'y organiser le culte du souvenir par des caravanes scolaires. (N° 7, année 1919).

(Nommée le 4 mars 1919.)

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : OURNAC. *Président et Rapporteur*  
2<sup>e</sup> — Lucien HUBERT.  
3<sup>e</sup> — Charles CHABERT.  
4<sup>e</sup> — SAUVAN.  
5<sup>e</sup> — DELLESTABLE.  
6<sup>e</sup> — GENOUX.  
7<sup>e</sup> — Maurice SARRAUT. *Secrétaire*  
8<sup>e</sup> — Maurice ORDINAIRE.  
9<sup>e</sup> — CANNAC.

6  
2



1

Séance du 5 Mars

Président: M. Ourneau

Secrétaire: R. Maurice Sarraut

La Commission relative aux ruines de récents dévastés, désigné comme rapporteur M. Camille Ourneau.

Il est décidé que la Com. demandera l'audition de M. H. G. Ministe de Rejion Libérés et de l'Instruction Publique.

Le Président,

C. Ourneau

Le Secrétaire,

R. Sarraut

Séance du Mardi 25 Mars 1919

Audition de M. le Ministe de l'Instruction Publique

M. Ourneau, Président de la Com<sup>on</sup>, ayant donné le parole à M. Laffere, Ministe de l'Instruction Publique, celui-ci déclare tout d'abord pleinement adhésé au principe de laisser en l'état actuel un groupe de ruines de la guerre qui doivent constituer comme un musée documentaire pour perpétuer les crimes de Allemands.

Il sera bon que les élérs de s'ols soient conduits sur le théâtre même de la dévastation et que, si possible, ils y soient accompagnés par des maîtres qui se sont distingués aux armées - ce qui donnera un nouveau lustre au pèlerinage.

Mais - ajoute le Ministe - faut-il bien bien l'aveu de la France de la haine exclusive de l'Allemand?

La proposition de M. Ourneau ne vise en somme, que la condamnation de ceux qui ont voulu la guerre.

M. Ourneau fait observer qu'il s'agit surtout

et dans l'intérêt de l'avenir - d'éviter l'oubli  
 car le tempérament français semblait s'être  
 accommodé de l'oubli de la guerre de 1870. Il  
 existe des coins de notre zone envahie qu'il  
 serait sage de reconstruire en raison de l'ensei-  
 gnement qu'ils renferment. Une Com<sup>m</sup> d'architectes  
 d'artistes, peut avoir mission de les choisir.

M. le Ministre d'associ, dans ce but,  
 a l'idée d'un pèlerinage scolaire pour que toutes les  
 générations aient l'occasion de fixer leurs regards  
 sur ces preuves de la barbarie allemande, mais  
 de demander encore s'il est bien conforme à la  
 morale d'instituer officiellement une haine éternelle  
 contre une race d'hommes ?

M. Durieux cite l'exemple de Palatinat  
 où les Allemands eux-mêmes ont, par des pèlerins  
 commémoratives, perpétué le souvenir de la guerre de  
 Trente Ans pour entretenir la haine contre les Français.  
 Non seulement les élèves des écoles, mais des jeunes  
 de citoyens et étrangers, auront à cœur de commémorer  
 de visu les horreurs annoncées. La France  
 n'en sera que plus honorée.

Une race de proie, depuis dix siècles, assaillie  
 notre pays. Si le sentiment qu'on doit garder contre  
 elle ne doit pas s'appeler "de la haine", qu'on  
 l'appelle du moins "de la méfiance". Ces pèlerins  
 ne seraient-ils pas une sentinelle morale qui  
 crierait à nos populations un garde-à-vous perpétuel?

M. le Ministre est d'avis que les caravanes  
 scolaires soient organisées le plus tôt possible avant  
 que certains pèlerins ne soient déjà relevés. Une  
 Com<sup>m</sup> spéciale en fixera l'itinéraire.

Donc, accord absolu quant à l'objet même de la

proposition. Pour ce qui est de modalités d'application, il semble préférable de laisser aux Recteurs l'initiative du choix de l'itinéraire plutôt qu'aux conseils généraux. L'avis est donné par le Ministre d'une rectification dans le sens du texte de la proposition.

M. Maurice Ordinaire suggère qu'on pourrait, en vue du classement de sites dégradés, faire saisir le Com<sup>on</sup> des monuments historiques dont l'intervention serait prévenue.

M. le Ministre répond qu'un service particulier de Beaumont s'occupe de la question, que le travail est fort avancé et que des crédits ont été déjà demandés. Ainsi le Com<sup>on</sup> institué disposera de tous les éléments pour fixer son choix.

M. Ourneau exprime le désir que le groupe de ruines désigné soit d'un ensemble assez important pour inspirer une émotion inoubliable, et suffisamment durable pour constituer une relique des souffrances de la Patrie.

Le Com<sup>on</sup> approuve les déclarations de M. le Ministre. M. Charles Chabert exprime le vœu que le groupe de ruines soit autant que possible à proximité des moyens de locomotion. Il profite de la présence de M. le Ministre de l'Instruction Publique pour lui demander que les programmes scolaires d'histoire comportent l'étude de points plus rapprochés de l'actualité.

M. Ourneau constate que la visite aux ruines complétera à merveille l'enseignement de l'école.

Le Président  
C. Ourneau

Séance du Jeudi 27 mars.

Le Ministre de la Reconstruction Industrielle  
ayant délégué devant la Commission le Directeur  
des Mines, ce dernier rend compte de l'état  
où se trouvent actuellement certains usines et  
certains puits de mines du fait des dévastations  
par les Boches et il émet le vœu que le  
groupe de mines, visé par la proposition de M.  
Ouvrier, soit soumis à des vestiges particuliers  
d'agencement.

Le Président  
C. Ouvrier

Séance du Mardi 1<sup>er</sup> Avril

M. Lebeun, Ministre de Régions libérées, invité  
par la Com<sup>m</sup> à donner son avis sur la proposition  
examinée, s'est fait représenter par son collaborateur  
M. Bluzet. Mais sur le désir de membres  
de la Com<sup>m</sup>, retenu à la séance publique de  
Londres, l'audition de M. Bluzet est ajournée  
au Jeudi 3 Avril.

Le Président,  
C. Ouvrier

5  
Séance du Jeudi 3 Avril.

Audition de M. Bluzet, délégué du Ministre  
des Régions Libérées.

**SÉNAT** pleint au Parlement a propos  
Ministère des Colonies

Messieurs les députés  
approuve | a été en fait sigé par le Conservat. <sup>actuellement</sup>  
Vestiges et traces de la jungle,  
objets et objets d'étude

d'objets de la collection de la région avahie | L. Bourgeois

Le musée, ainsi qu'en 1917  
de l'objet qui a été vu et tout-à-fait par

à ce vestige de la région avahie historique

Symbolique de la civilisation  
le Com. des Antiquités, aux Baux de France  
fin de proposer le classement de ces objets  
M. Bourgeois

Le Ministre des Colonies | M. Bourgeois  
présente un comité interministériel | 2 gouvernements  
français et belges

25 parties / list proposé  
des objets...

Y'a-t-il un chef  
musées descriptifs d'objets  
histor. de la Com.

22 oct. 1917  
objets de la région avahie  
1<sup>er</sup> - Tentative

n<sup>o</sup> - avant d'être - belgique et la France  
région

Conservation actuellement  
est confiée au service  
du Génie  
on a beaucoup de peine à  
disposer

Classement { finis renter les notes, ouvrages. voir  
 non en registre analyt. and  
 moment hist.  
 les notes. et m. de Besse, etc.  
 le passage à l'observation  
 pour les films on a attendu  
 mais ce n'est

le 2 copies pour une  
 a fin de la loi | comme

Sroux | pour la main spéciale de la page  
 à part certains moments  
 avec confusion et comparaison  
 la rapidité pour décrire la vie  
 toute l'P. subvention...

Bley | sélectionner par région sur la base de la  
 région de la loi...  
 condition de...

B | le projet... de la loi  
 a été... de la loi...

Ome

Bley

après les dépenses milit. et 1 autre façon  
 à aller  
 Anna des autres mesur  
 - monuments groupe de République  
 fondés sur les notes  
 - monuments aux notes. poste d'ordre de  
 - notes - base de l'économie

Ome

une il y a eu des enfants  
 il faut... le code...  
 Vierge d'aujourd'hui, sur le rif

Bley

par Croquis - dessin | que M. Paul de la  
 vulgaires - par | Ome | P. Musi  
 renter sur la main

10 mil



Ministère  
de l'Instruction Publique  
et des Beaux-Arts

Paris, le 4 Mars 1919

Le Ministre

## Article premier

Une commission, dont les membres  
seront nommés par le Ministre  
de la guerre et le Ministre de  
l'Instruction publique et des Beaux-Arts  
designera les ruines les plus propres  
à fixer le souvenir des crimes  
commis par les Allemands.

## Article 2

Le Recteur désignera annuellement,  
sur la proposition de l'Inspecteur  
d'Académie, 4 élèves des  
établissements d'Instruction publique

De garçons et de filles,  
Ainsi sur une liste dressée par  
les directeurs de ces établissements,  
pour constituer des Carcerans  
volontaires qui se rendent, sur le  
commandement de leurs maîtres, aux lieux  
designés à l'article premier.

N° 21

# SÉNAT

## SALLE D'ATTENTE DU PUBLIC

Paris, le 9 avril 1919 à 2 heures

Monsieur Domart

Adresse

74 bis, rue de la Tombe-Blanche Paris

Désire parler à M.

Monsieur Ribot

Sénateur

Signature

Domart

Questure

### OBSERVATIONS

L'Huissier de Service

N° 7

# SÉNAT

ANNÉE 1919

SESSION ORDINAIRE

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 15 janvier 1919.

## PROPOSITION DE LOI

*Tendant à laisser en l'état actuel un groupe de ruines  
des régions dévastées en vue d'y organiser le  
culte du souvenir par des caravanes scolaires,*

PRÉSENTÉE

PAR MM. OURNAC, EUGÈNE LINTILHAC, DELLESTABLE,  
GASTON DOUMERGUE ET ROUBY,

Sénateurs.

---

### EXPOSÉ DES MOTIFS

MESSIEURS,

Au moment où commencent les travaux de remise en état de nos régions du Nord dévastées par les hordes allemandes, travaux qui doivent être poursuivis avec l'ardent désir de permettre aux habitants de reprendre au plus tôt leur vie normale, il semble qu'il serait de la plus haute utilité de perpétuer à jamais, dans le cœur de tous les Français, le souvenir des destructions et des crimes commis par l'envahisseur et d'empêcher que, sous les effets du temps, s'atténue l'horreur des atrocités allemandes.

Paraphrasant la trop célèbre maxime de la « haine créatrice » empruntée à la farouche conception de la « force

accoucheuse des sociétés », par les nébuleux philosophes d'outre-Rhin, nous estimons qu'il y a lieu de laisser en leur état actuel, soit un groupe de ruines, soit un village dévasté, pour en faire un musée de saisissante documentation, rappelant aux générations de l'avenir quelle fut l'œuvre des modernes vandales, adeptes de la force brutale.

Et de même que sous l'ancienne Rome, on associait les jeunes enfants aux grands événements de la vie pour leur en faire garder l'empreinte nécessaire, de même nous voudrions voir initier au culte du souvenir les enfants de nos écoles qui seraient conduits, chaque année, en un patriotique pèlerinage, aux lieux mêmes de dévastation conservés intacts.

De plus en plus s'est répandue la pratique des caravanes scolaires, des voyages d'écoliers, ainsi récompensés de leur travail de l'année. L'organisation, sous la conduite de leurs maîtres — dont beaucoup furent parmi les héros de la grande guerre — de voyages aux pays de la désolation, serait pour eux une vivante leçon de choses associant dans leur jeune âme l'avenir de la patrie avec la haine de l'Allemand.

Oublier les assassinats de femmes, d'enfants, de blessés, sans défense, la destruction systématique des monuments, tels ceux de Louvain, Reims, Arras et tant d'autres; l'horrible forfait commis contre miss Edith Caveil, le torpillage du Lusitania, serait un crime.

Il faut que la France de demain sache et se souvienne pour qu'elle haïsse la guerre et ceux qui la déchainèrent, pour éviter aussi le renouvellement de ces horreurs.

Telles sont les idées qui ont inspiré la proposition de loi que nous avons l'honneur de soumettre à vos délibérations.

## PROPOSITION DE LOI

### ARTICLE PREMIER.

Une Commission, dont les membres seront nommés par le Ministre de la Guerre et le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, désignera une ruine ou un ensemble de ruines — quartier de ville, village ou étendue de terrain dévasté — qui sera érigé en lieu de pèlerinage, afin de perpétuer le souvenir des crimes des Allemands.

### ART. 2.

Le Conseil général de chaque département désignera annuellement, sur la proposition des directeurs des écoles primaires, quatre élèves, choisis parmi les meilleurs et les plus âgés, pour constituer des caravanes scolaires qui se rendront, sous la conduite de leurs maîtres, au lieu de pèlerinage institué comme il est dit à l'article premier.

### ART. 3.

Les crédits nécessaires à l'exécution de la présente loi feront l'objet d'une disposition spéciale de la loi de finances.

N° 42

# SÉNAT

ANNÉE 1919

SESSION ORDINAIRE

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 13 février 1919.

## RAPPORT SOMMAIRE

FAIT

*Au nom de la 1<sup>re</sup> Commission d'initiative parlementaire* <sup>1</sup>, sur la proposition de loi de M. OURNAC et d'un certain nombre de ses collègues, tendant à laisser en l'état actuel un groupe de **ruines des régions dévastées** en vue d'y organiser le culte du souvenir par des caravanes scolaires,

PAR M. MAURICE ORDINAIRE

Sénateur.

---

MESSIEURS,

Les longs souvenirs et la haine historique ne sont pas dans le caractère français, et ce n'est pas chez nous qu'on songerait à exalter l'orgueil national contre l'étranger en glorifiant le massacre des légions de Varus, ou à réclamer aux Français du vingtième siècle, vengeance pour l'exécution du dernier des Hohenstauffen par un frère de Saint

---

(1) Cette Commission est composée de MM. Paul FLEURY, *Président*; Maurice ORDINAIRE, *Secrétaire*; LEMARIÉ, Louis MARTIN, DE LAS-CASES, MILAN, CANNAC, Lucien HUBERT, Paul LE ROUX, EMPEREUR, DE LA BATUT, GALUP, JÉNOUVRIER, J. LOUBET, RAYMOND, GAUVIN, DEBIERRE, Guillaume POULLE.

(Voir le n° 7, Sénat, année 1919.)

Louis. Après 1870, trop dédaigneux peut-être d'entretenir la haine contre les incendiaires de Bazeilles et de Saint-Cloud, notre patriotisme ne s'est satisfait qu'en célébrant l'héroïsme de la Défense Nationale.

Douceur de mœurs et mépris des bas sentiments? Légèreté et faculté d'oubli coupables? Chacun peut juger à sa guise ce trait remarquable de notre caractère. Notre collègue M. Ournac voudrait que nous fissions un effort sur nous mêmes, en conservant volontairement une partie des ruines de la guerre, comme un enseignement éternel pour les générations futures et une garantie contre l'oubli.

Votre Commission s'empresse de rendre hommage au sentiment patriotique qui a dicté cette proposition et elle la recommande à votre attention, sous une seule réserve, qui certainement répond aux intentions de notre honorable collègue.

Il ne paraît point, à notre avis, désirable que subsistent des ruines qui pourraient être utilement relevées, ou qui, incapables de supporter les outrages du temps, présenteraient un spectacle de désolation plutôt qu'un enseignement patriotique. Nous devons avoir la volonté de rendre vie à nos villes, à nos villages, à nos églises, à nos monuments, avec autant d'énergie que le barbare ennemi a voulu leur mort. Tout ce qui peut être relevé doit renaître. Cependant, il ne manquera malheureusement pas d'édifices que la destruction scientifique a condamnés à tout jamais, et dont les ruines, pieusement conservées, parleront du passé avec dignité et noblesse comme il convient à la civilisation française. Les immenses cimetières, qui font une écharpe de deuil à la France du Nord, compléteront suffisamment le témoignage que, très justement, M. Ournac veut perpétuer, de la barbarie allemande.